



Rue de la Vieille Place 51
6001 Marcinelle
Tel 071/56.04.31
Fax 071/56.07.29
Compte BE35 7955 3393 1637
TVA BE 0428.735.644
www.eftchantier.be

Etablissement scolaire fréquenté :

FICHE D'INSCRIPTION : pour l'accueil d'enfants de 2,5ans à 12ans

1. Renseignements personnels

Nom, prénom et date de naissance de(s) l'enfant(s) :

Adresse et n° de téléphone :

2. Renseignements familiaux

Nom et prénom du père :
Adresse du père :
n° de téléphone du père :

Nom et prénom de la mère :
Adresse de la mère si différente :
n° de téléphone de la mère :

Si l'adresse des parents est différente, quel parent assure le paiement ?

L'accueil extrascolaire est payant. A la date de la présente inscription, le coût est de 0,75 €/heure pour toute heure commencée et de 0,38 €/heure pour le tarif social préférentiel. Pour les jours d'animation de vacances, le tarif est de 6,50 €/jour (4,00€/jour, tarif préférentiel) ou 28,00€/semaine (16,50€ tarif préférentiel). Si préinscription et paiement préalable : 25,00€/semaine ou 13,50€ (tarif préférentiel).

Vous avez droit au tarif social préférentiel si votre revenu familial imposable commun (père + mère) se situe sous le plafond « B.I.M. » (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée en soins de santé). Le plafond fixé pour l'année en cours vous est communiqué par affichage aux valves externes de l'accueil. Le tarif préférentiel est également accordé à partir du deuxième enfant présent (le premier enfant paie le taux plein). Vous serez facturé au tarif préférentiel à partir du mois où nous serons en possession des documents de preuve de votre situation.
Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tout comme les montants du plafond « BIM ».

Faisons l'économie de papier, d'enveloppe, de temps et de timbre postal. J'autorise l'ASBL Chantier à m'envoyer les factures mensuelles par voie électronique à l'adresse suivante :
.....@.....

Je (nous) soussigné(s), parent(s) de l'enfant, déclare(nt) sur l'honneur que toutes les informations ci-dessus sont correctes et qu'elles seront confirmées éventuellement par les attestations réclamées (avertissement extrait de rôle des contributions ou attestation mutuelle pour la preuve du statut B.I.M, ...).
Si une des données changeait, je (nous) m'(nous) engage(ons) à le faire savoir le plus rapidement possible.
J'ai (nous avons) pris connaissance des conditions de vente qui figurent au verso de cette fiche.

Date + signature des deux parents. La signature du parent qui assure le paiement est obligatoire.



CONDITIONS GENERALES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE et des ANIMATIONS de VACANCES

- 1) Nos factures sont payables au comptant.
- 2) Toute facture non payée à l'échéance de 15 jours entraînera de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, un intérêt de 10 % par an. En outre, après l'envoi d'une lettre recommandée laissée sans suite 5 jours ouvrables après son envoi, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant sera exigée à titre de pénalité, avec un minimum de 37,18 €.
- 3) Si le montant mensuel dû est inférieur à 5,00€, il est reporté à la facture du mois suivant.
- 4) Toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les 8 jours de la réception de la facture.
- 5) En cas de litige, les tribunaux de Charleroi sont seuls compétents.
- 6) En cas de non- paiement de la participation financière des parents ou en cas de non-respect des dispositions prévues pour l'accueil de l'enfant, après information auprès du service social compétent et mise en demeure envoyée par recommandé, l'enfant peut se voir exclure du milieu d'accueil.